



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Pôle Concurrence, Consommation,
Répression des fraudes et Métrologie
Département Métrologie**

Tour Suisse
1, boulevard Vivier Merle
69443 LYON CEDEX 03

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

DECISION n° 26.24.650.020.1

DU 26 mai 2026

DE MODIFICATION D'AGREMENT

Le préfet du département de l'Ardèche,

Vu la directive 2014/32/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'instruments de mesure ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 2006 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique, en service ;

Vu ensemble l'arrêté préfectoral n°07-2025-08-29-00017 du 29 août 2025 portant délégation de signature à Mme Fabienne FOURNIER BERAUD, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'arrêté N° 2025-35 du 3 septembre 2025 portant subdélégation de signature à M. Vincent BEUSELINCK ;

Vu la décision ministérielle du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires applicables aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés ;

Vu la décision n° 07.24.110.035.1 du 11 mai 2007 du préfet du département de l'Ardèche attribuant la marque d'identification U 07 à la société ARTEMIS pour la vérification périodique d'instruments de mesure ;

Vu la décision n° 23.24.650.029.1 du 3 juillet 2023 portant renouvellement d'agrément de la société ARTEMIS pour la vérification périodique de certains instruments de pesage à fonctionnement automatique ;

Vu la demande de la société ARTEMIS reçue le 12 mai 2026 par la DREETS d'Auvergne-Rhône-Alpes, sollicitant l'extension de l'implantation Pesage Industriel de l'Ouest relatif aux totalisateurs discontinu à fonctionnement automatique ;

Vu l'attestation d'accréditation n° 3-1440 rév. 29 délivrée par le COFRAC, prenant effet le 11 mai 2026 ;

Considérant que l'attestation d'accréditation susvisée mentionne l'extension souhaitée par l'implantation Pesage Industriel de l'Ouest concernant les activités de vérification périodique des totalisateurs discontinu à fonctionnement automatique ;

Considérant que les instruments de pesage à fonctionnement automatique utilisés à l'occasion de l'une au moins des opérations visées à l'article 1^{er} du décret du 3 mai 2001 susvisé sont soumis au contrôle en service en application de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 10 janvier 2006 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique, en service ;

Considérant que l'opération de contrôle en service est réalisée par des organismes agréés par le préfet de département en application de l'article 12 de l'arrêté ministériel du 10 janvier 2006 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique, en service ;

Considérant que les conditions ayant présidé à l'agrément de la société ARTEMIS pour la vérification périodique des IPFA sont modifiées et que l'examen de ces modifications ainsi que prévu à l'article 40 de l'arrêté ministériel du 31 décembre 2001 susvisé nécessite la modification de l'agrément porté par la décision n° 23.24.620.029.1 du 03 juillet 2023 ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

La décision n° 23.24.620.029.1 du 3 juillet 2023, portant **agrément de la société ARTEMIS**, dont le numéro SIRET est 39270103300020 et le siège social est ZI le Lac – BP 405 – 07004 PRIVAS Cedex, pour réaliser la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement automatique (IPFA), est modifiée ainsi que stipulé ci-après :

- extension d'activité de l'implantation Pesage Industriel de l'Ouest – 9 rue de la Croix Rouge - ZAC de la Croix Rouge – 35770 VERN-SUR-SEICHE.

L'agrément reste valable **jusqu'au 03 juillet 2027**.

La liste révisée des implantations couvertes par le présent agrément est donnée en annexe.

Article 2

L'agrément peut être suspendu ou retiré en cas de dysfonctionnement grave ou de manquement de la société ARTEMIS à ses obligations en matière de vérification périodique des instruments concernés.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui a pris la décision dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, ainsi que d'un recours hiérarchique dans le même délai de 2 mois auprès du ministre de l'économie et des finances, direction générale des entreprises, service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises, sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie.

Elle peut également être déférée au tribunal administratif de Lyon dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou dans le délai de 2 mois à compter du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique. La juridiction administrative compétente peut aussi, le cas échéant et sous certaines conditions, être saisie par l'application "Télérécours citoyens" accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société ARTEMIS par ses soins.

Lyon, le 26 mai 2026

Pour le préfet et par délégation,
pour la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation
pour le chef du pôle C empêché,
le chef du département Métrologie

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a horizontal line and a vertical stroke, resembling the name 'Fabrice'.

Fabrice DUFOUR

ANNEXE à la décision n° 26.24.650.020.1 du 18 mai 2026

Liste des implantations du réseau ARTEMIS (IPFA)

Implantation	Adresse	Code postal – Ville	Portée de l'agrément	Modification
AB PESAGE METROLOGIE ABPM	ZI du Vazzio	20090 AJACCIO	- Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b)	/
ASSOCIATION DE CONTROLES TECHNIQUES (ACT)	265 Avenue des Ebénistes ZA Bel Air	12000 RODEZ	Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b)	/
AM Pesage	La Forêt	87800 SAINT HILAIRE LES PLACES	Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b)	/
ARTEMIS	ZI le Lac – BP 405	07004 PRIVAS	- Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique - Vérification périodique de Totalisateur discontinu à fonctionnement automatique	/
ASCOREL	ZI de Montplaisir - Rue du Champs des Courses - BP 5	38780 PONT EVEQUE	Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision Y(a), Y(b)	/

BRETAGNE PESAGE SERVICE METROLOGIE	B.P.S0 METROLOGIE - ZAC de Kergaradec III - 315 Rue Antoine Lavoisier	29490 GUIPAVAS	Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b)	/
CONSTRUCTIONS NANCEIENNES DE PESAGE	27 Rue André Fruchard - ZI Prouvé	54320 MAXEVILLE	- Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique - Vérification périodique de Totalisateur discontinu à fonctionnement automatique	/
DENIS PESAGE	59, rue des Pays Bas P.A Ouest Park	72200 LE BAILLEUL	- Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique	/
FRANCHE COMTE PESAGE	70, rue de l'Esplanade Ouest	25220 THISE	Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b)	/
MARECHALLE PESAGE METROLOGIE	ZAC du Bois de la Chocque – Rue Paul Emile Victor	02100 SAINT QUENTIN	- Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Totalisateur discontinu à fonctionnement automatique	/

MESURE COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (MCD-TECH)	126 Boulevard BARA – Zone HELIOPOLIS II BAT B2	13013 MARSEILLE	- Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique	/
MICROMEGA	ZAC du Carreau de la Mine	13590 MEYREUIL	- Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique - Vérification périodique de Totalisateur discontinu à fonctionnement automatique	/
NORD PESAGE	Route Nationale 41	62149 ANNEQUIN	- Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique - Vérification périodique de Totalisateur discontinu à fonctionnement automatique	/

PESAGE INDUSTRIEL DE L'OUEST	ZA de la Croix Rouge – 9 Rue de la Croix Rouge – BP 27116	35770 VERN SUR SEICHE	- Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique - Vérification périodique des totalisateurs discontinu à fonctionnement automatique	Rajout d'activité
LE PESAGE LORRAIN EN CONTINU ET DISCONTINU (PLCD)	6 Rue de la Bergerie	57070 SAINT-JULIEN-LES-METZ	- Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique - Vérification périodique de Totalisateur discontinu à fonctionnement automatique	/
PROVENCE PESAGE AUTOMATISMES	560 rue de la Création ZAC des Bousquets	83390 CUERS	- Vérification périodique des trieurs-étiqueteurs classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique des doseuses pondérales	/
SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETS LEVAUFRE	6 rue du Pibeste ZAC Parc des Pyrénées	65420 IBOS	- Vérification périodique de Trieur-étiqueteur à fonctionnement automatique classe de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIII(x), Y(I), Y(II), Y(a), Y(b) - Vérification périodique de Doseuse pondérale à fonctionnement automatique	/